

3.13

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318338-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2023

Publié le 6 juillet 2023

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 26 JUIN 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Soraya FAHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Julien GOKEL, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

OBJET : Attribution d'une subvention au titre des éco-manifestations touristiques

Vu le rapport DTT/2023/268

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à la Commune de Coudekerque-Branche une subvention de 5 127 €, pour l'organisation d'un camp multi-époques les 15, 16 et 17 septembre 2023 à Coudekerque-Branche ;
 - d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2023.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 20.

Madame BAILLEUL est Adjointe au Maire de Coudekerque-Branche. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame DECODTS avait donné pouvoir à Madame BAILLEUL. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DETAVERNIER (porteur du pouvoir de Madame QUATREBOEUF).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Critères d'intervention du Département en faveur des éco-manifestations touristiques

La politique d'aide aux éco-manifestations touristiques est une aide de fonctionnement calculée en fonction du niveau d'importance des manifestations.

Les manifestations touristiques susceptibles de bénéficier de l'aide départementale devront répondre à un certain nombre d'objectifs de développement durable, variables selon le niveau de la manifestation.

Les objectifs à atteindre concernent les différentes étapes de la manifestation touristique : sa préparation, son déroulement et l'après manifestation.

Trois niveaux de manifestation ont été retenus :

Niveau de la Manifestation	Budget Prévisionnel	Taux d'intervention	Montant maximum de la subvention	Nombre d'objectifs à atteindre
1 (départemental)	Supérieur ou égal à 50 000 €	10 %	10 000 €	10 minimum
2 (pays)	Supérieur ou égal à 12 000 € et inférieur à 50 000 €	10 %	4 000 €	8 minimum
3 (local)	<i>Inférieur à 12 000 €</i>	<i>15 %</i>	1 000 €	<i>5 minimum</i>

Note : Les manifestations ayant bénéficié jusqu'en 2015 d'une subvention inférieure à 2 000 €, sont désormais orientées vers le nouveau dispositif d'Aides à l'Initiative Locale (cf la délibération du Conseil départemental du 12 avril 2016).

Liste des objectifs patrimoniaux / environnementaux

- 1 - valoriser les patrimoines (naturel, culturel, architectural, gastronomique...) en adoptant une cohérence forte des animations autour de la thématique de la manifestation retenue en proposant des animations (les animations et/ou activités devront être en adéquation avec le thème retenu pour la manifestation, celles qui ne sont pas valorisantes en terme de patrimoine ne sont pas éligibles) ;
- 2 - adapter les capacités d'accueil aux caractéristiques du site (le site est le support de la manifestation, le site doit être adapté à l'évènement et l'évènement s'adapter au site) ;
- 3- optimiser l'accès et la circulation sur le site en portant une attention particulière à l'information donnée le long des routes et la signalétique sur le site ;
- 4 - mettre en place des solutions d'éco-mobilité en facilitant l'usage de transports collectifs et alternatifs (ex : covoiturage, modes de déplacements doux) pour réduire l'impact environnemental de la manifestation ;
- 5 - respecter et éco-gérer le site (lieu de déroulement de la manifestation) en tenant compte des richesses, contraintes et sensibilités du site prises en compte) :
 - réduction et tri des déchets (ex : installation de poubelles, collecte sélective, utilisation de sacs biodégradables, recyclés...),
 - nettoyage du site et valorisation des déchets après la manifestation ;
- 6 - utiliser des équipements économes en énergie et en eau (ex : toilettes sèches, éclairages économes) ;
- 7 - privilégier au maximum l'achat de produits et d'équipements labellisés durables, équitables ou provenant de filières locales (ex : produits de consommation issus de l'agriculture biologique, produits du commerce équitable, produits éco-labellisés...) ;
- 8 - mener des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (sensibiliser les participants et l'équipe d'organisation) ;

9 - adopter une éco-communication (communication dématérialisée, signalétique conçue à partir de matériaux durables, limitation de la consommation de papier, pas de suremballage, utilisation du papier recyclé ou du papier éco-labellisé, impression avec des processus non polluants...).

Liste des objectifs sociaux

- 10 - rendre les manifestations accessibles au plus grand nombre (accessibilité tarifaire) ;
- 11 - permettre l'accessibilité à tous dans les lieux d'accueil pour les personnes en situation de handicap (moteur, mental, visuel et auditif) ou ayant des incapacités temporaires, sauf contraintes techniques ;
- 12 - proposer un poste d'accueil et d'information aux visiteurs ;
- 13 - installer des équipements et des aménagements d'accueil pour les jeunes enfants ;
- 14 - mener des actions de sensibilisation (valorisation du bénévolat) ;
- 15 - limiter les nuisances sonores lors de la manifestation (repérer les sources de bruit, réduire le niveau acoustique de la musique, mettre en place de solutions de confinement...) ;
- 16 - favoriser la mise en réseau des compétences et des moyens intercommunaux.

Liste des objectifs économiques

Il est demandé aux porteurs de projets de cibler l'offre d'animation au regard de la clientèle actuelle et à venir. Il est donc nécessaire d'évaluer la clientèle potentielle et de faire des choix de cibles. La recherche de retombées économiques locales est essentielle. Pour ce faire, la mise en produit de la manifestation est encouragée.

- 17 - vérifier la faisabilité de la manifestation (évaluation de la clientèle potentielle de la manifestation, cibles de clientèles, adaptation de l'offre de produits et d'animation, choix pertinent de la date...) ;
- 18 - collaborer entre les différents acteurs et prestataires locaux (hôteliers, agences réceptives, restaurateurs, artisans et producteurs locaux) ;
- 19 - mettre en produit la manifestation (combinaison avec d'autres prestations) ;
- 20 - mettre en œuvre un plan de communication.

Il est à noter que l'organisation de salons touristiques, de foires commerciales, ...n'est pas éligible au titre de la politique d'aide aux manifestations touristiques.

Modalités diverses

- L'aide est accessible aux communes, aux intercommunalités et aux associations déclarées en préfecture.
- L'engagement obligatoire des communes est requis : les communes sont tenues de participer à l'organisation des manifestations soit financièrement par l'attribution d'une subvention, soit par une aide en fonctionnement logistique (prêt de matériel, mise à disposition de personnel, prêt de salle ...). Ces moyens humains, financiers ou matériels devront être identifiés et valorisés.
- Une association ne peut bénéficier de subventions pour une même action sur deux régimes d'aides différents du Conseil départemental du Nord sauf pour ce qui concerne l'Aide à la Diffusion Culturelle.
- Le dispositif départemental d'aide aux éco-manifestations étant une démarche de progrès reposant sur le principe d'amélioration continue, il est demandé aux organisateurs de la manifestation de dresser le bilan de la manifestation sur les plans patrimoniaux, sociaux et économiques, afin de vérifier si d'une part, les engagements pris ont été respectés et d'autre part, d'identifier les postes sur lesquels les efforts devront être portés pour l'organisation de l'édition suivante.
- Le délai à respecter pour effectuer une demande de subvention est de 3 mois avant la date de la manifestation, sans recours possible.

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES**Présentation de la manifestation :**

Nom : Camp Multi-époques

Dates et Lieu : 15,16 et 17 septembre 2023

à Coudekerque-Branche

Niveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 1

Montant maximum de l'aide en application des critères : 5 127 €

Présentation de l'organisateur :

Nom : Ville de COUDEKERQUE-BRANCHE

Maire : Monsieur David BAILLEUL Maire

Place de la République

59411 Coudekerque-Branche

Descriptif de la manifestation : Manifestation qui existe depuis 2012. Ce camp multi-époques se déroule sur le site historique de la Ferme Vernaelde et sur le Parc du Fort Louis, 4^{ème} équipement touristique de la région Hauts-de-France (fort militaire construit par Sébastien Le Prestre de Vauban en 1677). Ce camp présente une véritable page d'histoire de France, le site a traversé 9 périodes de l'histoire locale allant de l'Antiquité à la Seconde Guerre mondiale : Camps Romain et Gaulois, Viking, du Moyen Age, fortification des 17^e et 18^e siècle, Second Empire, Première et Seconde Guerres mondiales. L'ensemble des campements animé par 40 associations de reconstitutions de bénévoles représente environ 600 figurants et permettra à chacun de découvrir la vie à travers les époques. Programme sur chaque campement : jeux historiques, bivouacs, métiers artisanaux, méthodes de combats, jeux historiques, défilé de mode à travers l'histoire, médecine du Moyen Age, chasse aux trésors pour les enfants, animations musicales....

Fréquentation : environ 10 000 visiteurs (600 reconstituants) et 3 000 scolaires

Nombre d'objectifs de développement durable : 12 objectifs satisfaits sur 10 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :

- Valorisation du patrimoine historique,
- Utilisation intégrale de l'espace sans apporter de modifications, répartition des camps sur les 47 hectares des deux sites,
- Tri sélectif sur le site, récupération du paillage pour le transformer en compost,
- Accessibilité durable par la gratuité des bus urbains et depuis 2021, mise en place d'un petit train à travers la ville de Coudekerque-Branche jusqu'au site.

- Objectifs sociaux :

- Gratuité de l'entrée sur le site,
- Mise en place d'une chasse aux trésors pour les enfants à travers les périodes de l'histoire,
- L'ensemble du site est accessible aux personnes en situation de handicap,
- Ouverture du camp le vendredi pour les groupes scolaires de l'intercommunalité et de groupes de Croatie dans le cadre d'un projet européen avec la fédération européenne des cités napoléoniennes,
- Mise en place d'un point d'accueil et d'information par les bénévoles de l'association Coud'œil et l'office initiative communale, et visites guidées du site,

- Objectifs économiques :

- Optimisation des visiteurs par l'organisation de la manifestation lors des Journées du Patrimoine,
- Forte implication des commerçants et hôteliers locaux,
- Installation d'un point de restauration dans la cour de la ferme avec buvette gérée par un commerçant de la commune.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
- Alimentation	550,00 €	- Communauté Urbaine de Dunkerque	2 000,00 €
- Achat de prestation de service	2 400,00 €	- Commune	38 274,00 €
- Achats non stockés	2 310,00 €	- Sponsors	1 000,00 €
- Fêtes et cérémonies	36 000,00 €		
- Achats pièces de chocolat	600,00 €		
- Publication, publicité, catalogues et	5 039,00 €		
- Prise en charge de écoles de la ville	1 500,00 €		
- Réception et repas (Personnel/musique)	905,00 €		
- Cotisation à la Fédération Européenne des cités napoléoniennes	1 970,00 €	DEPARTEMENT DU NORD	
		19,50%	10 000,00 €
TOTAL :	51 274,00 €	TOTAL :	51 274,00 €

RAPPEL DES AIDES ANTERIEUREMENT OBTENUES : Au titre des éco-manifestations touristiques 2 500 € en 2018 ; 2 500 € en 2019. Au titre des AILs : 2 000 € en 2020 ; 2 000 € en 2021 et 2 000 € en 2022.

BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE (2022)

	Prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	51 274 €	44 051 €
- Recettes :	51 274 €	44 051 €
- Subvention attribuée par le Conseil Départemental :		2 000 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Attribution d'une subvention au titre des éco-manifestations touristiques

Par délibération du Conseil général des 17, 18 et 19 décembre 2012 (DPAE/2012/1433), le Département a fait évoluer sa politique d'aide aux manifestations touristiques, en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un concept d'éco-manifestation (ou manifestation durable). Il a donc été proposé aux organisateurs de manifestations d'inscrire leurs événements dans une démarche de progrès principalement orientée vers les 3 axes du développement touristique durable : le patrimoine (l'environnement), l'économique et le social.

Les critères d'intervention et les principales modalités financières en faveur des éco-manifestations touristiques sont présentés en annexe n° 1.

L'application d'un nombre minimum d'objectifs est requise dans le cadre d'une demande de subvention. L'aide est calculée en fonction du niveau et de l'importance de la manifestation.

Afin de qualifier l'offre en matière de manifestations et de développer des événements portant l'identité du Nord, les manifestations touristiques pouvant bénéficier de l'aide départementale doivent être porteuses d'une thématique valorisant un patrimoine naturel, culturel, architectural, local...

C'est avant tout l'inscription de la manifestation touristique dans une démarche de progrès, c'est-à-dire la prise en compte d'une année sur l'autre des objectifs de développement durable, qui conditionne le soutien départemental.

La commune de Coudekerque-Branche sollicite, au titre du soutien aux éco-manifestations touristiques, une subvention pour l'organisation d'un camp multi-époques les 15, 16 et 17 septembre 2023, dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, sont présentées en annexe n° 2. La commune satisfait aux objectifs du dispositif départemental des éco-manifestations touristiques au vu du nombre d'objectifs de développement durable présentés (12 objectifs satisfaits sur un minimum de 10 objectifs à atteindre). Compte tenu du plafonnement de la subvention à 10 % du budget prévisionnel, il est proposé l'attribution d'une subvention de 5 127 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer à la Commune de Coudekerque-Branche une subvention de 5 127 €, pour l'organisation d'un camp multi-époques les 15, 16 et 17 septembre 2023 à Coudekerque-Branche ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP001	23002E15	40 000,00 €	12 000,00 €	5 127,00 €

Sébastien SEGUIN
Vice-Président